

Un jardin d'idées

Idées d'association de plantes



Les Carrés Fleuris des graines Voltz 2014 :
Anthemis butterfly, *Bidens tupey*, *Gaillardie vivace Arizona sun*, *Muflier Sonnet F1 jaune*, *Plectranthus sasha*, *Rudbeckia toto jaune*, *Sauge greggii blanche*.



Monts : *Myosotis élevé des Alpes bleu*, *Giroflée erysimum limifolium*, *Lumaria annua violet*, *Pensée à grosses fleurs à macule suprême* et *suprême bleu moyen*, *Tulipe Darwin 'Opaline saumon'*, *Tulipe praestans (Pluriflore)*.

Les arbres à fleurs

Résolument printaniers, les arbres fleuris participent également d'une stratégie de fleurissement durable. Par ailleurs, leurs abondantes floraisons, souvent mellifères, forment une importante réserve de nourriture pour la faune des villes.

Hauts et colorés, les arbres fleuris constituent par ailleurs un bon compromis vis-à-vis des arbustes ou des massifs. Ils apportent une multitude de touches de couleur sans occuper d'espace au sol.

Quelques exemples :

- *Aesculus carnea 'Briotii'* : floraison rouge vif
- *Albizia julibrissin* : floraison rose vaporeuse en été
- *Amelanchier canadensis* : floraison blanche
- *Catalpa speciosa* : floraison blanche abondante en juin
- *Cercis chinensis 'Avondale'* : floraison rose cerise en avril encore plus importante que le *Cercis siliquastrum*
- *Lagerstroemia indica* : fleurs estivales rouges et roses
- *Ligustrum ibota* : floraison blanche et odorante
- *Magnolia x soulangeana* : grandes fleurs structurées en avril
- *Paulownia tomentosa* : floraison violette

Différentes gammes de Prunus comme le *Prunus serrulata 'Shirotae'* aux floraisons blanches spectaculaires et odorantes.

Sans oublier les arbres fruitiers avec leurs floraisons abondantes, parfumées, familières : *Pyrus calleryana 'Red Spire'*, poirier à la floraison printanière lumineuse, *Malus 'Red Sentinel'*, pommier à la floraison blanc pur en avril ou *Malus zumi 'Professor Sprenger'* aux pétales blancs veinés de rose. A la fin de l'été ou pendant l'automne, ces pommiers d'ornement se parent de fruits décoratifs dont les couleurs varient du doré au rouge.

(*Horticulture et Paysage n° 153 – avril 2014*)



Aesculus carnea 'Briotii'



Amelanchier canadensis



Paulownia tomentosa

Label des Villes et Villages Fleuris



Opération financée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire dont il a délégué l'organisation à la Société d'Horticulture de Touraine.

Actualités :

Fonds Départemental de Solidarité Rurale

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a décidé de créer à compter de 2016 un nouveau fonds de soutien aux communes rurales : le Fonds Départemental de Solidarité Rurale. Ce dispositif, réservé aux communes de moins de 2 000 hb permet de subventionner des projets d'investissement. Les plantations prévues dans les dossiers d'amélioration des bourgs sont éligibles.

Les Espaces Boisés Classés (EBC)

Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attendant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements. Les EBC peuvent être mis en place dans le cadre d'un plan local d'urbanisme et sont alors opposable aux tiers. Dans ce contexte, le déclassement des espaces boisés n'est possible que dans le cadre d'une procédure de révision du plan, la mise en œuvre d'une procédure de modification étant insuffisante.

Lorsque la commune ne dispose pas de document d'urbanisme, ils peuvent être délimités par arrêté du président du conseil départemental. Outil de protection des espaces boisés, le classement EBC interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des bois. Toute coupe ou tout abattage est ainsi soumis à une autorisation préalable du maire. (*Les cahiers du fleurissement n° 50 août-sept 2015*)

Code de conduite des plantes exotiques envahissantes

Si la très grande majorité des plantes horticoles ne pose pas de problème, une faible proportion d'entre elles présente le risque, dans certaines conditions, de devenir envahissante.

Ces plantes peuvent avoir des impacts négatifs sur la diversité locale, le fonctionnement des

écosystèmes, la santé publique (allergies...) et les activités économiques et récréatives. Le code de conduite des plantes exotiques envahissantes se traduit par la mise en place de mesures concrètes et de bonnes pratiques avec des restrictions totales ou partielles d'utilisation de certaines plantes dans des conditions bien définies. Deux listes sont établies :

- Une liste de consensus qui recense les plantes que tous les acteurs concernés souhaitent ne plus voir produites, vendues, prescrites ou utilisées sur l'ensemble du territoire. Elle regroupe des plantes qui ne présentent pas ou peu d'aspects positifs pour les utilisateurs et qui ont des impacts négatifs avérés sur l'environnement.
- Une liste de recommandations qui répertorie les plantes soumises à des restrictions partielles d'utilisation. Ces plantes ne sont envahissantes que dans certains milieux où elles peuvent avoir des impacts négatifs. Elles présentent cependant des aspects positifs importants pour les utilisateurs. Elles sont évaluées selon un protocole multicritères pour définir dans quelles conditions précises elles sont utilisables.

www.codeplantesenvahissantes.fr

(*Les cahiers du fleurissement n° 50 août-sept 2015*)

Rappel : Décret n° 2012-1492 du 27 décembre 2012 relatif à la trame verte et bleue

Réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques, la trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement durable du territoire. Elle contribue à un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. L'identification et la délimitation des continuités écologiques, identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique élaborés conjointement par les présidents de conseils régionaux et les préfets de région, doivent permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.



Société d'Horticulture de Touraine
35 boulevard Tonnelé - 37000 Tours
Tél : 02.47.49.26.48 Fax : 02.47.37.44.36
Mail : shotfleurissement37@wanadoo.fr
Site : www.shot37.org



Ce label est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil. Il traduit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente. Les communes labellisées se donnent les moyens d'offrir une image et un environnement favorables à l'attractivité touristique, résidentielle et économique. À l'origine dédiés à la qualité esthétique du fleurissement, les critères d'attribution ont progressivement laissé une place prépondérante à la manière d'aménager et de gérer les espaces paysagers, pour valoriser la qualité de vie des habitants et l'accueil des visiteurs.

Dossier Les concours - Bilan Fleurissement 2015

Le Jury départemental

Le jury départemental a visité du 15 au 24 juillet 2015 : 147 communes, 154 maisons fleuries, 12 « activités de loisirs-tourisme » et 5 offices de tourisme. En application de la nouvelle grille d'évaluation, 21 communes ont obtenu le niveau «4 pétales», ce qui permet une présentation au niveau régional pour la 1^{ère} fleur. La remise des prix a eu lieu le 12 octobre à la maison des sports de Parçay-Meslay.

En 2015, l'Indre-et-Loire compte : 55 communes labellisées sur 277 et 100 fleurs attribuées sur l'ensemble du département

Le jury régional

Suite au passage du jury régional, Artannes-sur-Indre, Betz-le-Château, Charentilly et Neuville-sur-Brenne se sont vus attribués la 1^{ère} fleur. Fondettes, Ligueil et Luynes ont reçu leur 2^{ème} fleur.

Les autres récompenses :

- le **prix de Cœur de Village Fleuri** : Loché-sur-Indrois,
 - le **prix de l'Office de Tourisme Fleuri** : l'Office de Tourisme de Bléré.
- La remise des prix a eu lieu le 4 novembre après-midi à Orléans.

« Fleurir la France » 2016

Vous avez tout intérêt à mettre en place un concours communal des Maisons Fleuries. La participation des habitants dans l'embellissement du village, de la commune, est en effet le premier maillon du dynamisme de la mise en valeur du cadre de vie. Sur le site « embellissonslatouraine.fr », un flyer est mis à votre disposition pour inciter vos habitants à participer au concours.



Artannes-sur-Indre



Betz-le-Château



Charentilly



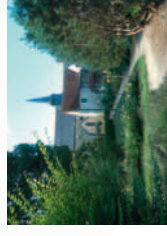
Neuville-sur-Brenne



Fondettes



Luynes



Loché-sur-Indrois

Témoignage

Betz-le-Château : 1^{ère} fleur en 2015

Betz-le-Château est une charmante commune rurale du Sud Touraine, au passé très riche, d'une superficie de 4 688 ha essentiellement agricole et comptant 592 habitants. Plusieurs sites nous permettent de retracer son histoire :

- L'Oppidum de la Châtre, au confluent du Brignon et de la Courance, remonte à l'époque gauloise.
- Le bourg construit sur un éperon aux pentes abruptes est très pittoresque. On peut y découvrir l'Eglise Saint-Etienne du XII^{ème} siècle, agrandie au XV^{ème} et XIX^{ème} siècles ; on y trouve la pierre tombale de plusieurs seigneurs de Betz.
- La Motte féodale ou château à motte.
- Le Château, privé, datant du XV^{ème} siècle, est construit sur un remarquable souterrain ; il se visite pendant les journées du patrimoine.
- Un sentier de bourg agrémenté de reproductions d'anciennes cartes postales.



Betz-le-Château



Betz-le-Château

Conseils de professionnels

Les changements climatiques : adapter la palette végétale

Face au réchauffement du climat, l'arbre joue un rôle de régulateur de la température par l'ombre produite par son feuillage ainsi que par l'évapotranspiration. De plus, les espaces boisés favorisent la lutte contre l'effet de serre à travers le stockage du gaz carbonique.

Les changements climatiques à venir risquent d'influencer les relations entre les arbres et leurs agresseurs : apparition de nouveaux parasites, extension de l'aire de répartition des maladies et des insectes ravageurs, augmentation de la virulence de certains parasites actuels...

Pour pallier les risques de propagation d'éléments pathogènes ou de ravageurs, chaque essence d'arbre ne devrait pas représenter plus de 10 % des essences plantées.

Par ailleurs, l'élévation de température intensifie la pollinisation exacerbant d'autant les réactions allergiques, qui touchent déjà 10 à 20 % de la population française (les allergies respiratoires sont au 1^{er} rang des maladies chroniques chez l'enfant).

En milieu urbain, les principales espèces problématiques sont celles dont le mode de dispersion est anémophile (par le vent). Ce facteur doit donc être pris en compte dans chaque nouveau projet d'aménagement.

Valoriser les îlots directionnels

La végétalisation par des plantes peu exigeantes en entretien de ces espaces peu piétinés permet de donner une valeur ajoutée au cadre de vie à moindre coût, avec un effet bénéfique pour la biodiversité.

La végétalisation des îlots directionnels, bandes centrales et bas-côtés, permet de réduire, voire de supprimer, les traitements phytosanitaires sur ces espaces et aussi de réduire les coûts de mise en œuvre dus aux traitements répétés et aux contraintes importantes de ces sites.

Outre l'aspect économique, la végétalisation des îlots directionnels apporte un « plus » esthétique et participe ainsi à l'amélioration du cadre de vie. Cela peut permettre de :

- supprimer des zones calcaires enherbées souvent mal entretenues,
- décourager le stationnement sauvage et/ou dangereux diminuant le nombre de mobiliers urbains défensifs inesthétiques,
- supprimer le désherbage chimique,
- donner de la couleur aux voiries à travers une démarche de « verdissement » des centres villes,
- multiplier le nombre variétal et proposer des continuités nécessaires à la propagation d'espèces animales.

Principes de base à adopter :

- limiter les surfaces imperméabilisées dès que l'utilisation le permet,
- penser à dissocier les zones qui pourront intégrer une végétation spontanée de celles qui ne le peuvent pas,
- choisir de façon judicieuse les espèces (par exemple des couvre-sols) qui demanderont un entretien réduit.

(Horticulture et Paysage n° 159 – janv 2015)